



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2003/11
27 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

(Seizième session, 24-26 septembre 2003,
point 12 de l'ordre du jour)

**ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASES
DE DONNÉES SUR LES TRANSPORTS**

AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE NORD-SUD (TEM) ET CHEMIN DE FER
TRANSEUROPEEN (TER)

Note du secrétariat

Contexte

À sa quatorzième session, le Groupe de travail a décidé d'examiner cette question en 2003. La présente note fait le point des progrès accomplis dans la mise en place des bases de données TEM et TER ainsi que des autres activités menées par la CEE en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre d'un système européen de bases de données sur les transports.

BASE DE DONNÉES TEM

Dans le cadre du projet TEM auquel participent 13 pays d'Europe centrale et orientale, deux bases de données (TEMSTAT 1 et TEMSTAT 2) ont été établies. TEMSTAT 1 rend compte de l'état du réseau autoroutier TEM tel qu'il est actuellement ou tel qu'il sera à l'avenir, tandis que TEMSTAT 2 rend compte de l'état du système routier national. Les données suivantes ont été emmagasinées dans ces bases de données au Bureau central du projet TEM à Varsovie:

- Numéro de l'autoroute ou de la route (internationale ou nationale);
- Longueur des tronçons (en service, en construction ou prévus);

- Nombre de chaussées ou de voies;
- Largeur des voies et des accotements;
- Gradient maximal;
- Longueur des tronçons en agglomération;
- Longueur des routes pour lesquelles la vitesse maximale par construction est inférieure à 60 km/h;
- Longueur des rampes manquantes;
- Longueur des ponts ayant une portance inférieure à 60 t;
- Nombre de passages à niveau;
- Nombre de passages souterrains d'une hauteur inférieure à 4,5 m;
- Temps de voyage estimés (voitures, camions);
- Volumes du trafic (trafic moyen journalier annuel – TMJA) selon le dernier recensement.

La collecte et le traitement des données se font selon un système de référence uniforme comportant des tronçons, des sous-tronçons et des portions de sous-tronçons.

BASE DE DONNÉES TER

La base de données TER couvre 16 pays ainsi que plusieurs pays participant en qualité d'observateur. Elle a pour but de fournir les données nécessaires à l'établissement d'études de préféabilité, à l'évaluation des investissements, à la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire, etc., afin d'améliorer et de moderniser les lignes TER dans les pays membres.

Actuellement, la base de données TER est conçue pour être une base d'accès. Sa structure s'inspire du modèle théorique de données créé grâce à Sybase Power Designer 8. Elle contient des données sur 12 pays, contre 9 pays auparavant. L'année de référence pour les données opérationnelles est 2001.

La nouvelle structure de la base de données TER se divise en quatre grands groupes de statistiques:

- Données sur les indicateurs ferroviaires de base et informations sociales;
- Données sur l'infrastructure: tronçons de ligne, ponts, tunnels, sauts-de-mouton et passages à niveau;
- Données opérationnelles;
- Données sur le matériel de transport (voitures, wagons, locomotives et automotrices).

Pour le système de cartographie SIG, le Bureau central du projet TER utilise la version 6 du programme professionnel MapInfo. Les cartes permettent de voir, d'analyser et d'imprimer

des images et des vues des gares frontière TER ainsi que des lignes et tronçons de ligne TER/AGC/AGTC. Toutes les cartes couvrent l'ensemble de la région TER, les pays membres pris individuellement, certaines zones, les corridors paneuropéens, etc.

Actuellement, le SIG comporte des cartes réalisées selon différentes vues analytiques qui peuvent servir à d'autres analyses de données. Les cartes SIG du projet TER sont en deux dimensions et peuvent être subdivisées en chapitres distincts:

- Pays membres du projet TER;
- Lignes AGC, AGTC et TER;
- Réseau TER;
- Tronçons TER du réseau TER;
- Gares frontière TER;
- Projets de rénovation des lignes ferroviaires par corridor;
- Corridors paneuropéens faisant double emploi avec le réseau TER.

BASE DE DONNÉES AGR

Le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a publié le recensement de la circulation routière sur les grandes routes de trafic international pour l'année 2000 sur CD-ROM en juin 2003. Pour la première fois, la base de données ne comprend pas uniquement des statistiques sur les routes E, mais aussi sur les routes supplémentaires des réseaux TEN-T et TINA. Les préparatifs de la réunion spéciale sur le recensement de la circulation routière de 2005, qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2003 à Genève, sont en cours.

Le Groupe de travail intersecrétariats (CEE-CEMT-Eurostat) participe à l'élaboration d'un questionnaire commun sur Internet qui permettra d'accroître l'efficacité de la collecte des statistiques des transports. Ce nouveau questionnaire, qui utilise la technologie dynamique d'Internet, permettra aux pourvoyeurs de statistiques d'inclure leurs données directement dans la base de données. Il devrait être opérationnel avant la fin de 2003.

BASE DE DONNÉES AGC

Grâce à l'expérience accumulée par la CEE, le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) prépare une réunion spéciale sur le recensement des lignes ferroviaires E de 2005. Ce sera le premier recensement de ce type. Une réunion préparatoire sur la méthodologie se tiendra les 2 et 3 octobre 2003 à Genève. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la proposition d'Eurostat d'être associé au recensement des lignes ferroviaires E de 2005. Par conséquent, pour mettre à profit l'expérience de la CEE et éviter les doubles emplois et en raison des obligations juridiques des pays membres de l'UE, les travaux sur le recensement des routes E de 2005 seront menés conjointement par la CEE et Eurostat.

CONCLUSIONS ET SUIVI

L'identification des besoins en matière de données et leur collecte évoluent. La question des besoins futurs en matière de données et de leur collecte sera examinée au cours des deux réunions spéciales mentionnées respectivement aux sections 5 et 6 ci-dessus, ce qui contribuera à l'établissement futur d'un système européen de transports efficace et cohérent.
